RÉVISION DU PLU D'ARGONAY

1 – RAPPORT DE PRÉSENTATION

Annexe au diagnostic territorial

Novembre 2019

Certifié conforme par le président et vu pour être annexé
à la présente délibération du grand Annecy en date du 14/11/2019
approuvant la révision n°1 du PLU de la Commune d'Argonay.

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.

SOMMAIRE

1. dynamiques démographiques
2. logement
3. Espace public
4. Déplacements
5. Gestion du stationnement
6. Équipements
7. Activités et emplois
8. Secteurs d’activité
9. Tourisme
10. Agriculture
11. Exploitation forestière

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Une population actuelle estimée à environ **3200 habitants en 2018-2019**

Une croissance très forte, qui illustre l'attractivité résidentielle du secteur Nord de l'agglomération (voir page suivante). Cette croissance repose essentiellement sur le solde migratoire.

Croissance plus faible entre 2010 et 2015, dans la moyenne de l'agglomération, mais tout de même d'environ +1,10% annuel.

Une taille des ménages diminue régulièrement pour atteindre 2,2 personnes en 2015. Ce phénomène de desserrement des ménages est général à l'échelle de l'agglomération (décohabitations, divorces…) et reste structurelle.

Une croissance démographique très soutenue, surtout depuis 2015 et qui doit se poursuivre avec la livraison de l'écoquartier des Rigolles en 2017 (164 logements).

Une taille des ménages qui chute et dont l'évolution devra être prise en compte dans le projet de planification, même si la volonté communale est de la stabiliser. En effet, l'objectif est d'accueillir plutôt des familles pour pérennsier les équipements et services de proximité

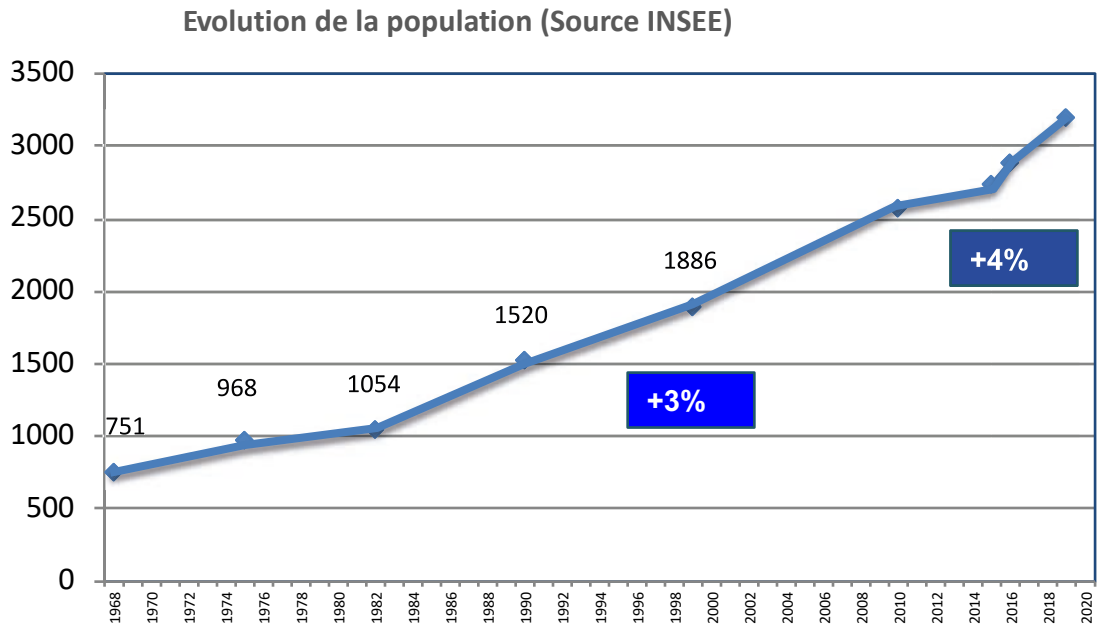

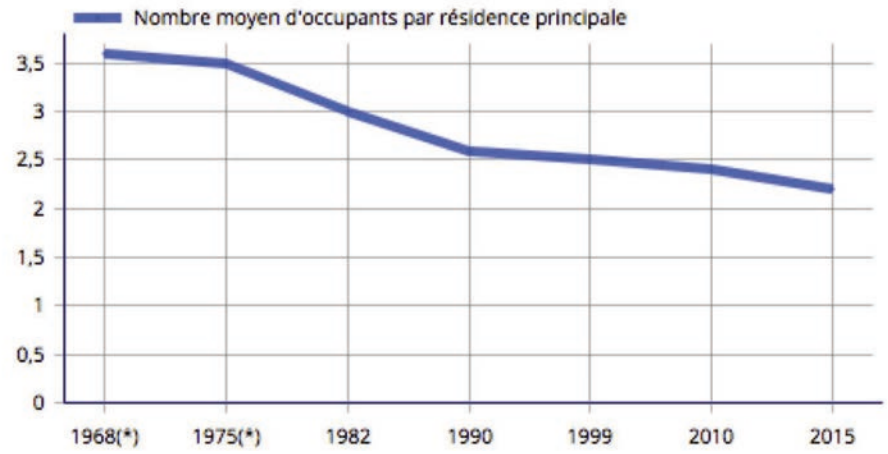

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La dynamique démographique à l'échelle de l'agglomération:

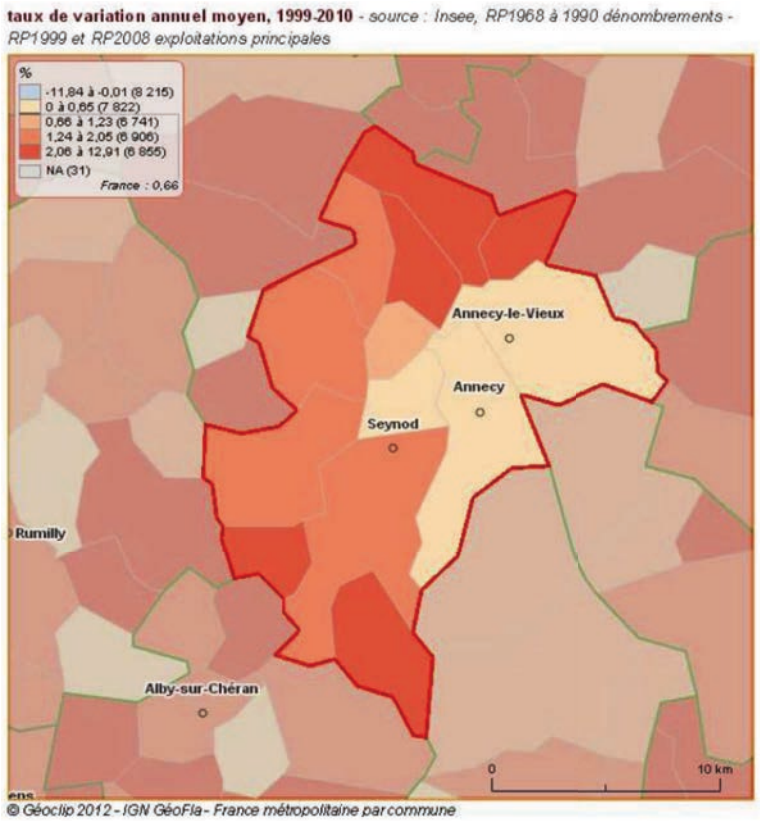

La dynamique démographique de l'agglomération est aujourd'hui largement soutenue par les communes de la 1ère couronne.

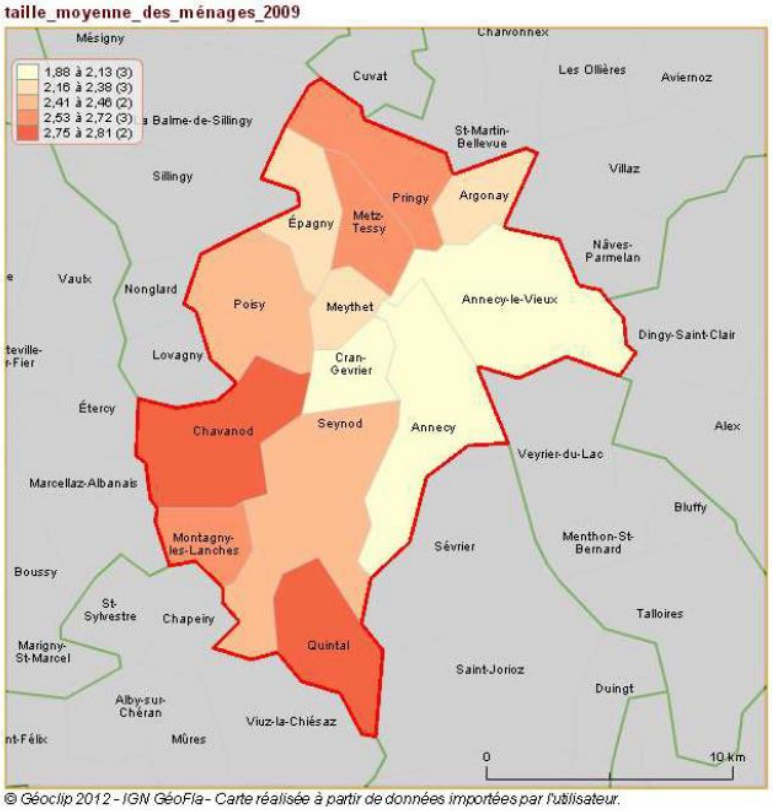

Comme observé à l'échelle nationale, la taille des ménages poursuit sa diminution.

Ce phénomène s'explique principalement par la décohabitation (départ des enfants du domicile familial, divorces, ...).

Concernant le cas particulier d'ARGONAY, la taille des ménages est faible par rapport aux communes voisines.

STRUCTURE DE LA POPULATION

Un territoire attractif pour les jeunes ménages avec enfants, malgré des coups de l'immobilier particulièrement élevés.
Toutefois, on observe un vieillissement de sa population marqué par la progression des personnes de plus de 45 ans et une diminution de la part des moins de 45 ans en 5 ans.

La diminution de la population jeune renforce ce constat sur les 10 dernières années même si la population des actifs demeure présente et représente la majorité de la population.

Ces tendances sont également visibles sur le bassin de vie à une échelle supra-locale.

Il est à noter que le solde naturel reste à un niveau relativement faible depuis 20 ans:
- Représentait 35% de la croissance annuelle moyenne entre 1990 et 1999.
- Représentait 20% de la croissance annuelle moyenne entre 1999 et 2010.
- Représentait 35% de la croissance annuelle moyenne entre 2010 et 2015

Ce constat va dans le sens d'une population présentant moins de jeunes ménages avec enfants. En effet, si la population reste globalement jeune, c'est en partie due aux nombreux petits logements mis à disposition des étudiants..

➔ENJEUX DU PLU:
-Conserver une population jeune et une population familiale
- Prendre en compte les besoins en logement liés au desserrement des ménages
-Etre attentif à un risque de vieillissement de la population

Pour cela:
Construire un projet en faveur de la diversité des typologies de logement, garantissant l'accès au logement à tous.

ARGONAY

Population par tranches d'âges (Source INSEE)

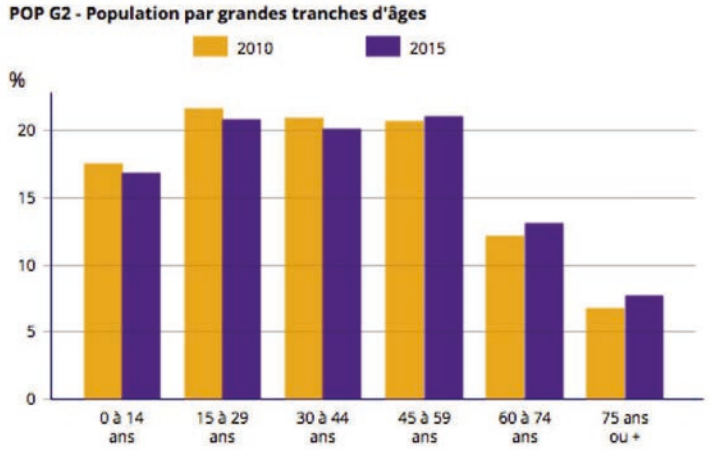

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Agglomération d'Annecy

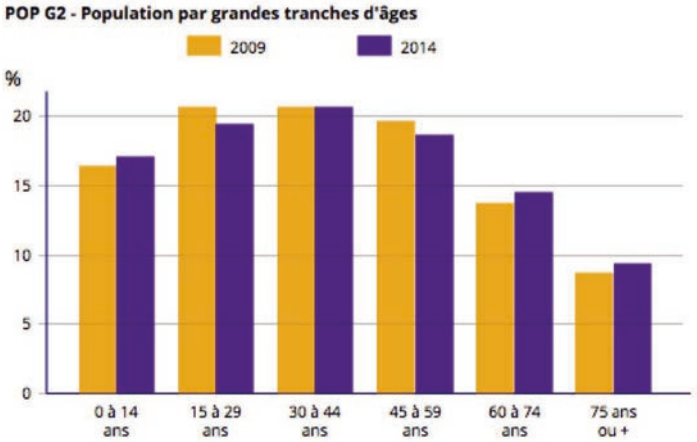

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

1165 résidences principales en 2015 (97% du parc contre 93% en 2010)

22 logements vacants en 2015, contre 61 en 2010, **signe d'un marché du logement très tendu.**

Les propriétaires sont majoritaires (59,10% en 2015), mais on note une progression du parc locatif (37,8% en 2015 contre 34,2% en 2010). Ces proportions sont comparables à celles des autres communes de la première couronne. Toutefois, cette situation tend à contraindre les possibilités de se loger sur la commune pour les ménages ne pouvant accéder à la propriété (coûts élevés du marché).

Une majorité de très grands logements (T4, T5). Rééquilibrage entre 2010et 2015 avec construction de T1/T2/T3 : ce type de logement représente 42,60% du parc en 2015 contre 37,50% en 2010.

La construction récente a profondément modifié le parc de logement : le logement collectif est aujourd'hui majoritaire (54,2% du parc en 2015 contre 49,50% en 2010).

La dynamique de construction reste importante : L'analyse est effectuée dans le cadre de l'analyse de la consommation de l'espace.

➔ Le parc de logement est aujourd'hui en cours de densification, bien que la part d'habitat individuel reste légèrement supérieure comparé aux autres communes de la première couronne (57% d'habitat collectif)

➔Un rééquilibrage est amorcé et a été rendu possible grâce à l'application du PLU actuellement opposable.

Taille de logements (Source INSEE)

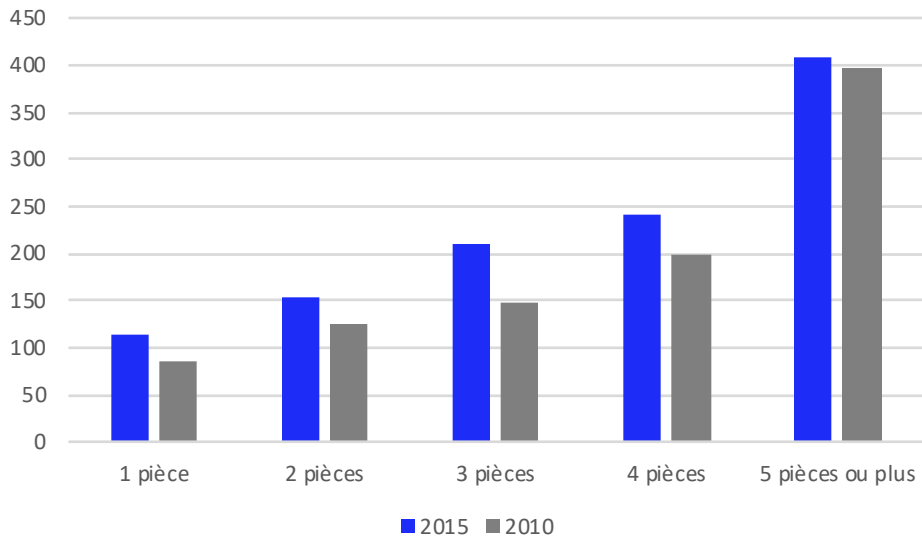

Catégorie de logements (Source INSEE)

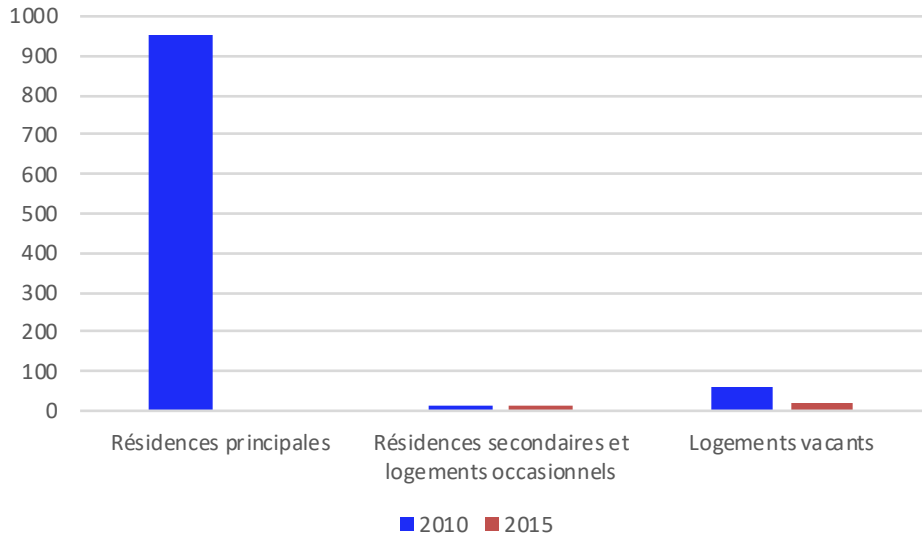

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

204 logements locatifs sociaux en 2016, soit environ 16,60% du parc des résidences principales.

La commune n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU.

Les objectifs du PLH sont remplis (éco-quartier des Rigolles, …)

➔ Une répartition spatiale équilibrée, mais uniquement dans « le cœur d'agglomération » du SCoT. Cela s'explique en partie par la proximité des services, des équipements et des transports urbains.

➔Si l'effort de production de logement est logiquement sur « le cœur d'agglomération », un enjeu d'une meilleure répartition spatiale est à noter pour équilibrer territorialement la politique de l'habitat. Il s'agira donc d'étudier les possibilités de réalisation d'une offre (même limitée) de logement social sur la partie Nord de la commune, mais adaptée aux services existants (proximité des transports en commun, …).

Localisation des logements locatifs sociaux

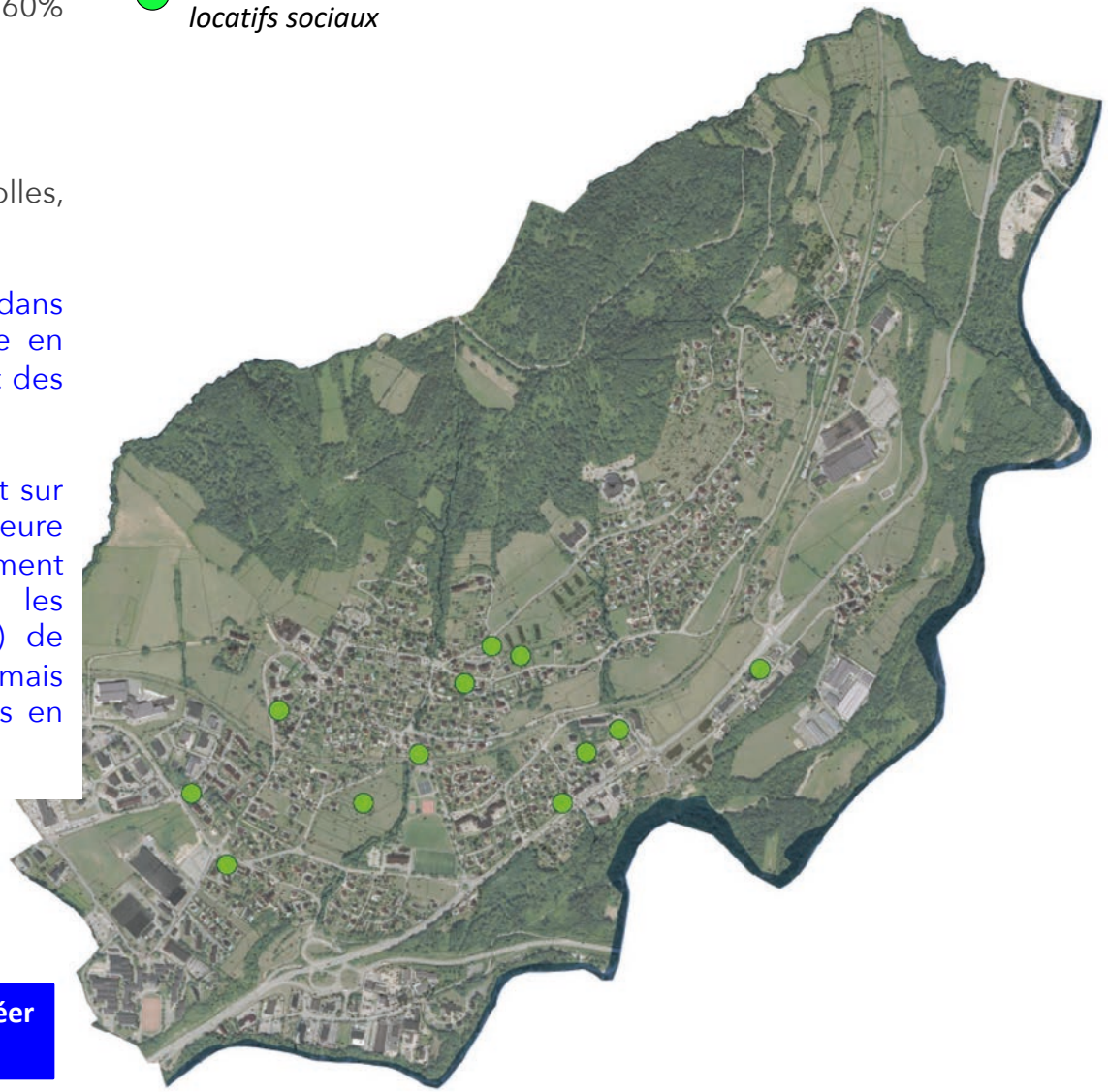

A noter :

➔ Les OAP et les servitudes peuvent être des leviers pour créer des logements sociaux.

ESPACES PUBLICS

Des espaces publics « urbains » présents dans les centralités urbaines, principalement en accompagnement des commerces et des équipements

Les principaux espaces publics naturels :
Parc urbain des Rigolles
Parc urbain

➔Poursuivre l'amélioration et le développement d'espaces publics afin de favoriser le lien social entre les habitants dans le chef-lieu

➔ Evaluer l'opportunité d'assurer la réalisation d'espaces ouverts au public dans le cadre d'opérations d'urbanisation future importantes (comme par exemple des placettes, petits espaces naturels paysagers etc…)

Espace public Chef-Lieu

EQUIPEMENTS

La commune d'Argonay bénéficie d'un certain nombre d'équipements publics ou collectifs structurants dont :

- la Mairie, dont les bâtiments ont été récemment réaménagés,
- église, presbytère,
- cimetière, funérarium,
- ateliers techniques municipaux,
- bibliothèque,
- maison des associations, dans l'ex école primaire, héberge actuellement les associations ainsi que le Centre de loisirs,
- crèche, halte garderie,
- équipements scolaires :
    - écoles primaire et maternelle
    - lycée technique Lachenal avec internat (1250 élèves)
- clinique (120 lits),
- maison de retraite et EHPAD
- établissement d'accueil pour jeunes en difficulté (Le Village du Fier),
- salle polyvalente, servant pour l'accueil d'évènements et les sports en salle,
- d'autres équipements sportifs : terrains de grands jeux, tennis, boulodrome, skate parc, parcours sportif, piste cyclable,
- auberge communale,
- parc à daims, avec maison forestière, sentiers forestiers (dont un botanique),
- à noter également qu'une maison communale héberge un cabinet médical et dentaire, ainsi que des logements

clinique

bibliothèque

lycée Lachenal

écoles

mairie

auberge communale

EQUIPEMENTS

Le secteur de l'éducation est bien représenté : groupe scolaire et lycée.

Le secteur de la santé apparaît comme une vocation traditionnelle d'Argonay (l'ancien Préventorium, puis la clinique), renforcée avec l'installation récente d'une clinique de rééducation et d'un E.H.P.A.D.

L'action sociale est représentée avec le centre "Le Village du Fier ».

Perspective indicative :

Les capacités du groupe scolaire est d'environ 400 élèves, ce qui correspond à une population d'environ 4000 habitants.

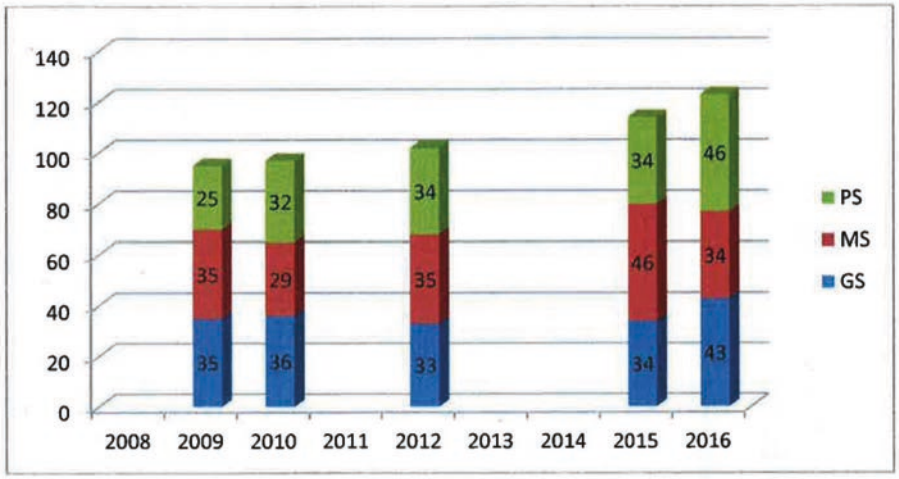

Évolution des effectifs école maternelle

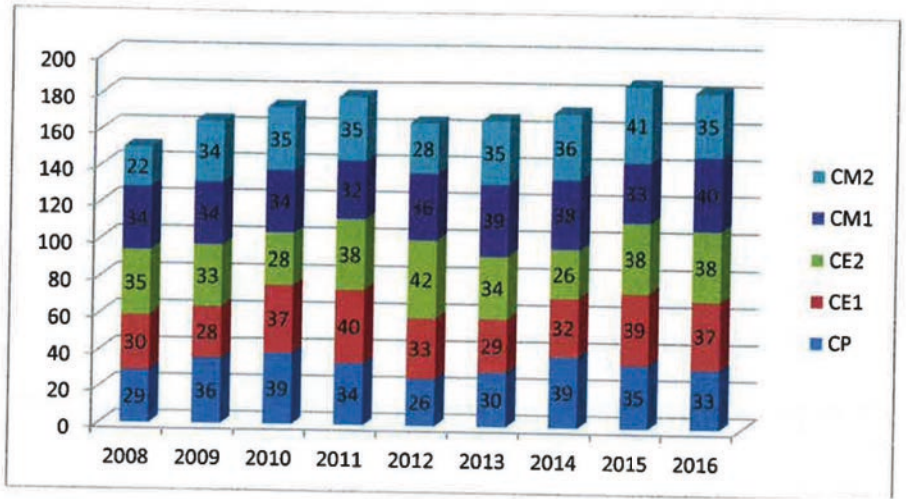

Évolution des effectifs école primaire

EQUIPEMENTS

ne

5 polarités d'équipements sur la partie la plus agglomérée et desservie par les transports en commun :

1. Le Chef-lieu (mairie, auberge, Église, …)
2. Le pôle socio-culturel (crêche, bibliothèque, centre de loisirs)
3. Le pôle sportif et scolaire
4. Le pôle santé
5. Le lycée et cabinet médical

DÉPLACEMENTS

La problématique générale

Se référer complémentairement à l'annexe 2

Argonay se situe dans un bassin de vie dont l'organisation génère une forte mobilité

En effet, le déséquilibre dans la répartition des zones d'habitat et d'emploi implique des déplacements pendulaires importants, concentrés sur quelques heures par jour.

La place spécifique d'Argonay au sein de l'agglomération

La commune est l'un des principaux pôles d'emplois de l'agglomération. Environ 670 actifs sortent quotidiennement d'Argonay pour se rendre sur leur lieu de travail, tandis que près de 2000 personnes de l'extérieur y entrent.
La présence d'équipements majeurs (cliniques, lycée Lachenal) génère également des flux importants venant de l'extérieur.

Une prédominance de l'usage de l'automobile pour les déplacements domicile / travail

Une situation en "porte d'entrée" de l'agglomération

Argonay supporte en outre les flux interurbains entre Annecy et la vallée de l'Arve (RD 1203) ainsi que les Aravis (RD 916).

Le réseau de transport a un impact important sur l'organisation et le paysage de la commune

La route départementale 1203 et la voie ferrée créent deux effets de "coupure" successifs rendant les liaisons nord / sud peu évidentes, et générant aux abords de la RD1203 un paysage plutôt "périurbain".
Le nouvel échangeur situé aux Granges est devenu l'une des principales entrées de la commune. Ce noeud routier rend cette entrée plus perceptible mais son caractère demeure "périurbain".

DÉPLACEMENTS

Les voies de transit structurantes

Le réseau de voirie comporte 2 voies de transit structurantes d'intérêt régional qui supportent un trafic important

La RD 1203 draine une partie des flux de la Roche sur Foron à Annecy.

La RD 916, dite « voie des Aravis » permet de boucler le contournement Nord d'Annecy en direction des Aravis.

Enjeu propre à la RD1203 : Un effet de coupure induit "l'isolement" de la partie Est de la commune et des difficultés de liaison avec les secteurs d'habitat (en particulier pour les piétons), la zone d'activité de Bois du Bas et la zone naturelle le long du Fier.

Les voies de transit local

La RD 173 : une des entrées de commune depuis Pringy (dans sa section Route de Pringy).

La route du Parmelan : une entrée de commune depuis la RD1203, notamment vers la ZAE Argonay / Pringy,

La Route des Granges : une des principales entrées de commune via l'échangeur des Granges.

Ces voies convergent vers le giratoire des Granges, en secteur d'habitat.

Les voies structurantes de desserte locale

La Route de Montava est une nouvelle voie appelée à devenir une des principales entrées de commune, notamment pour le trafic lié à la zone d'activités et les P.L. Le réaménagement decette voie est indispensable.

La Route des Menthonnex sert de voie de desserte pour la clinique, mais également pour les lotissements situés au sud.

Un tracé relativement rectiligne et l'urbanisation discontinue ou d'un seul coté de la voie induisent une vitesse élevée.

Le reste du réseau

Il est globalement confortable avec des largeurs de voies confortables sur le réseau communal.

Ceci peut cependant induire une vitesse élevée, une identification peu évidente du réseau structurant et une dispersion des circulations liées aux zones d'activités d'Argonay / Montava et aux cliniques.

Route des Jouvenons, la vitesse de circulation est élevée, du fait de la largeur importante de la voie, de l'absence d'aménagements de type urbain et de visibilité au carrefour avec la route du Président Lavy.

DÉPLACEMENTS

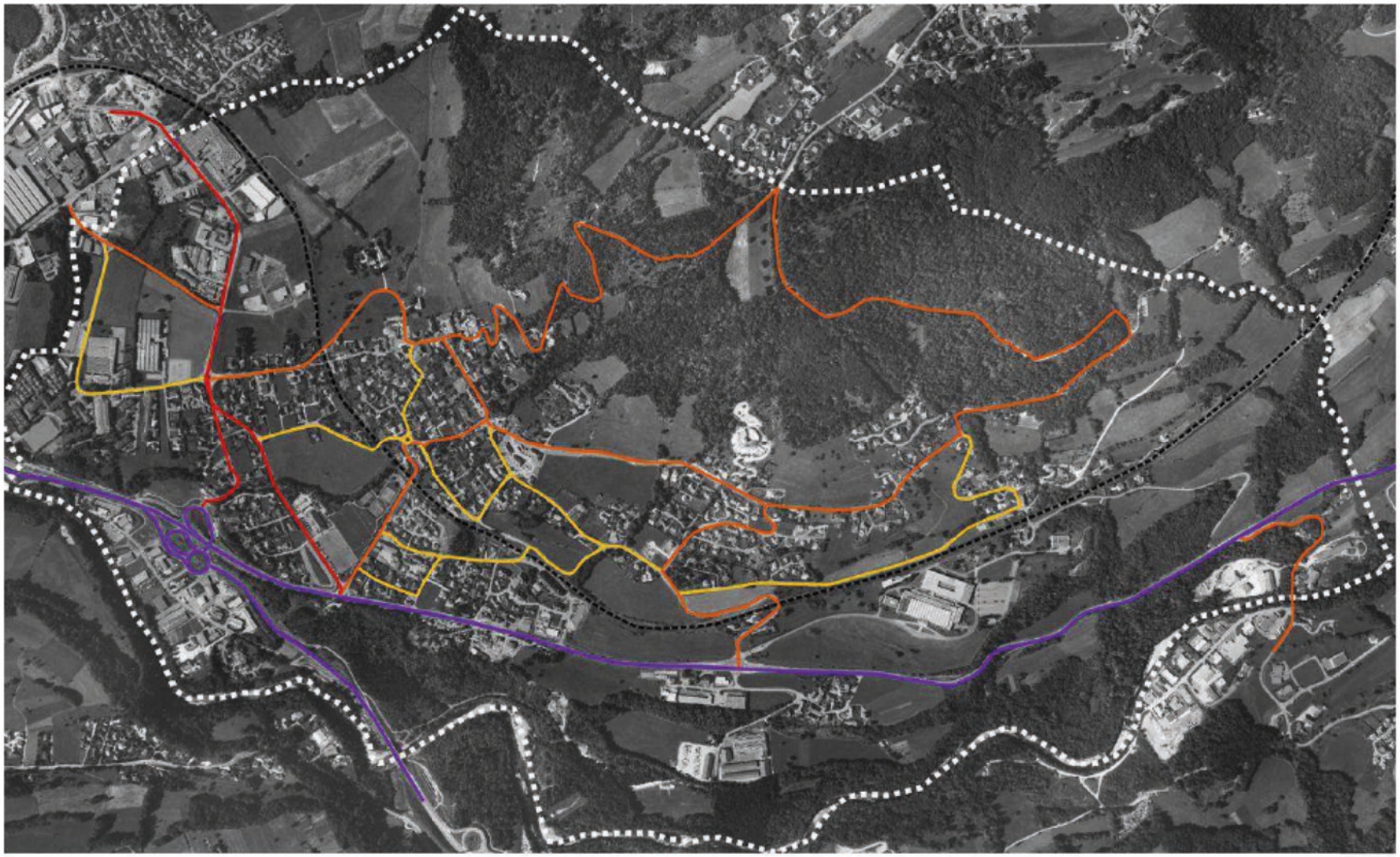

Voies de transit d'intérêt régional

Voies de transit local

Voies structurantes

Voies de desserte

DÉPLACEMENTS

La voie ferrée

La voie ferrée induit des difficultés de franchissement, en particulier pour les poids lourds, et conditionne le développement
Le réseau communal la traverse en de nombreux points : 2 passages à niveau (PN), 4 passages inférieurs (PI) dont 1 réservé aux piétons et 1 passage supérieur (PS).

Cependant, un gabarit des passages inférieurs limite le franchissement par les poids lourds, et induit des difficultés d'organisation du ramassage des ordures ménagères, des contraintes pour la desserte des cliniques et les transports collectifs.

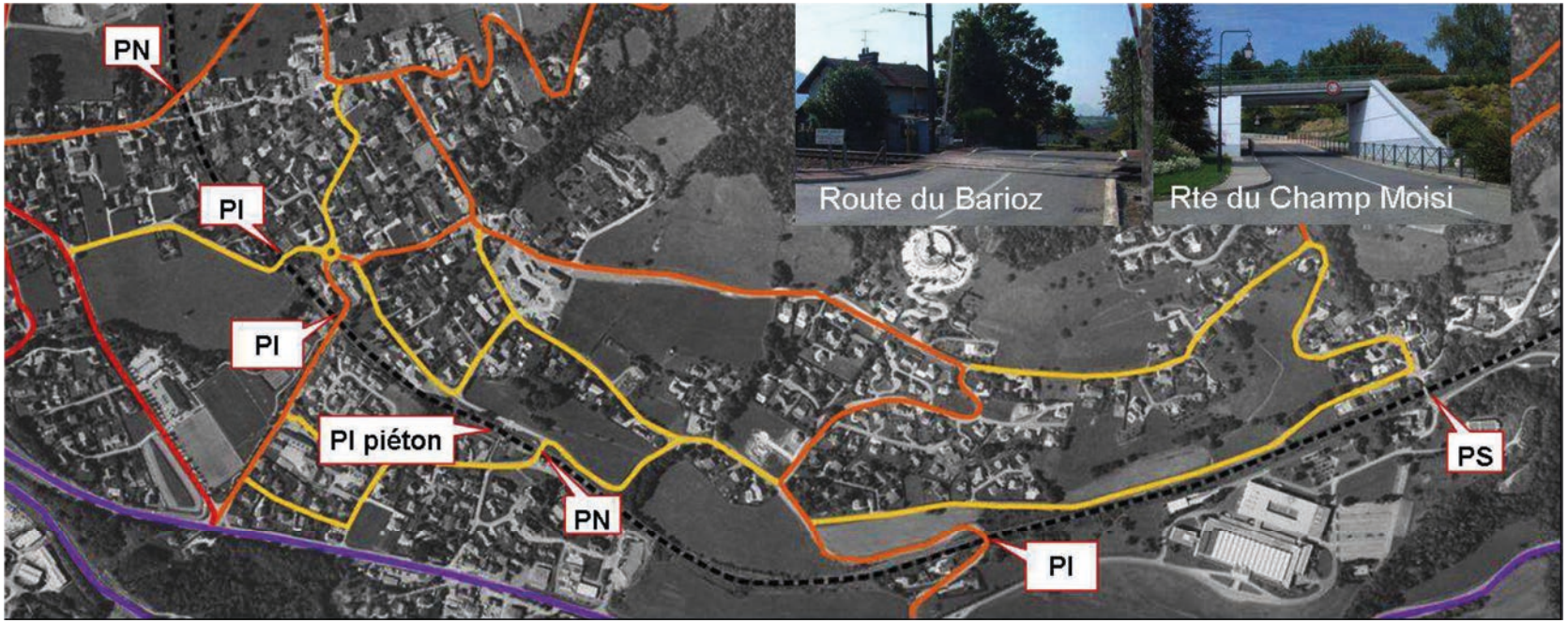

DÉPLACEMENTS

Les modes doux bien développés

De nombreuses voies communales sont bordées de trottoirs, voire de voies piétonnes et cycles distinctes et paysagées, renforçant l'agrément des déplacements doux.

Certaines liaisons sont exclusivement piétonnes. Une piste cyclable longe une partie de la RD 1203. Les bois du Barioz et de la Vouettaz sont équipés de sentiers de promenades.

➔Il s'agira de retenir des prescriptions de réalisation pour les nouvelles opérations importantes et compléter les cheminements doux, notamment entre les principaux secteurs d'habitat, les équipements publics et la desserte en transports collectifs.

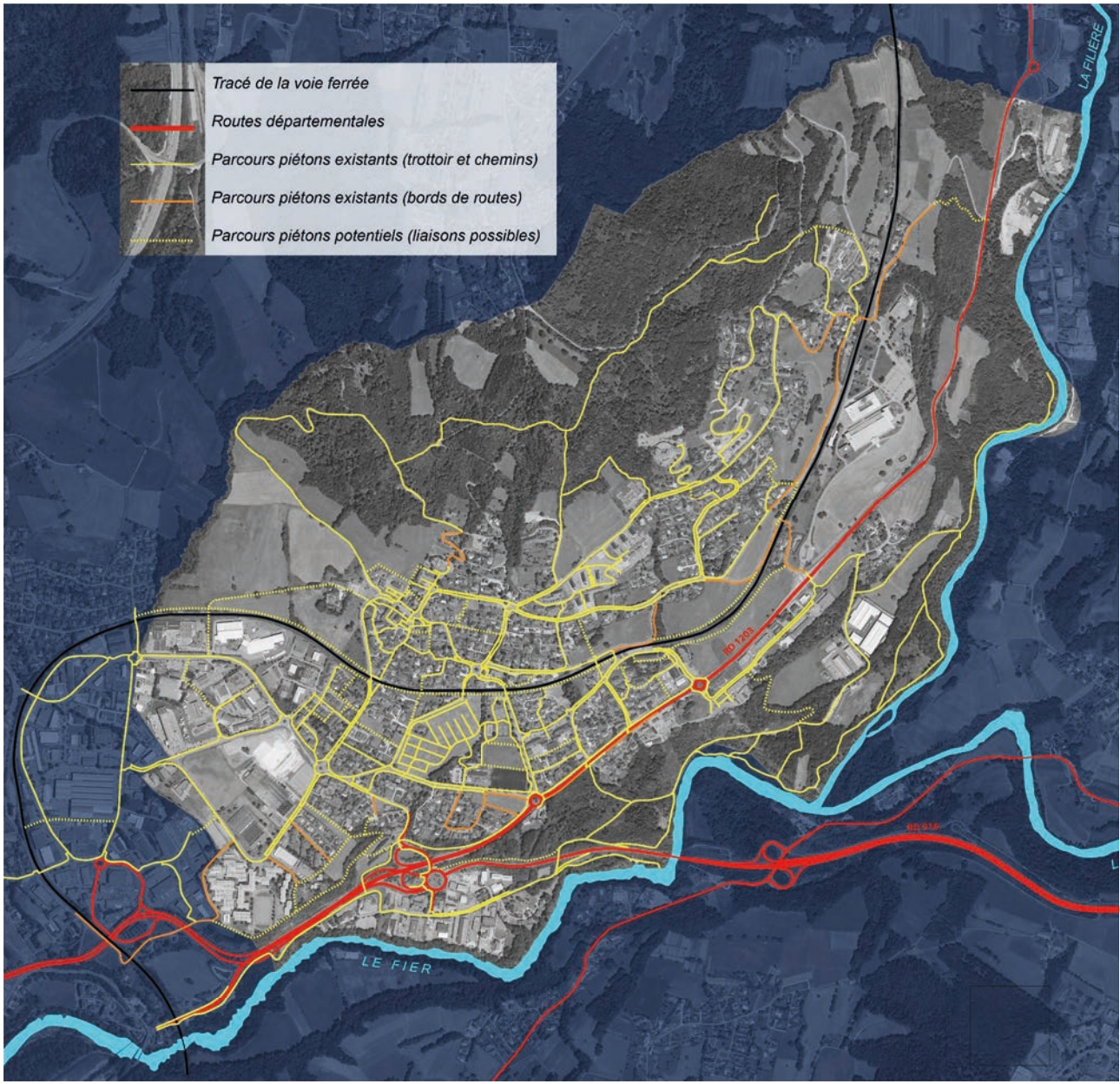

STATIONNEMENTS

Une offre qui répond à la demande, avec toutefois de faibles possibilités de mutualisation au regard des besoins.

Environ 1301 places de stationnement, dont certaines à usage limité :

- Parking salle polyvalente (graviers) : 50 places
- Parking clinique : 207 places
- Parking personnel du groupe scolaire : 14 places

Parking du lycée Lachenal

➔Assurer des connexions de ces aires de stationnement avec le développement des transports collectifs et des modes doux.

➔Compléter l'offre en stationnement en fonction des besoins

STATIONNEMENTS

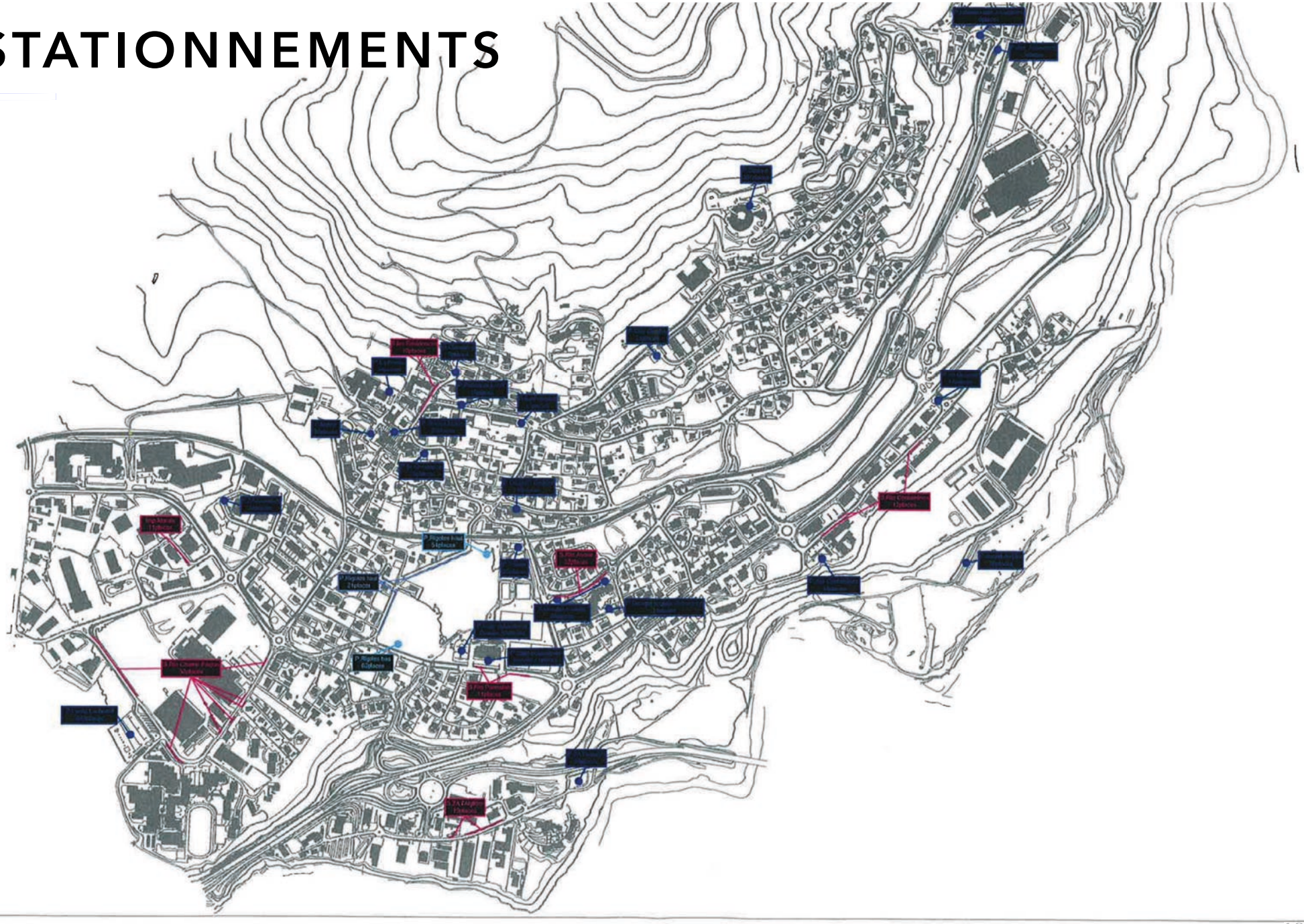

STATIONNEMENTS

Une offre qui répond à la demande, avec toutefois de faibles possibilités de mutualisation au regard des besoins.

Environ 1301 places de stationnement, dont certaines à usage limité :

- Parking salle polyvalente (graviers) : 50 places
- Parking clinique : 207 places
- Parking personnel du groupe scolaire : 14 places

Parking du lycée Lachenal

➔Assurer des connexions de ces aires de stationnement avec le développement des transports collectifs et des modes doux.

➔Compléter l'offre en stationnement en fonction des besoins

DÉPLACEMENTS

Classement sonore

RD1203 = Voie bruyante

⇒ obligation pour les constructions situées dans les zones affectées par le bruit de respecter des prescriptions d'isolement acoustique (100m de part et d'autre de la voie voire 30m à certains autres endroits)

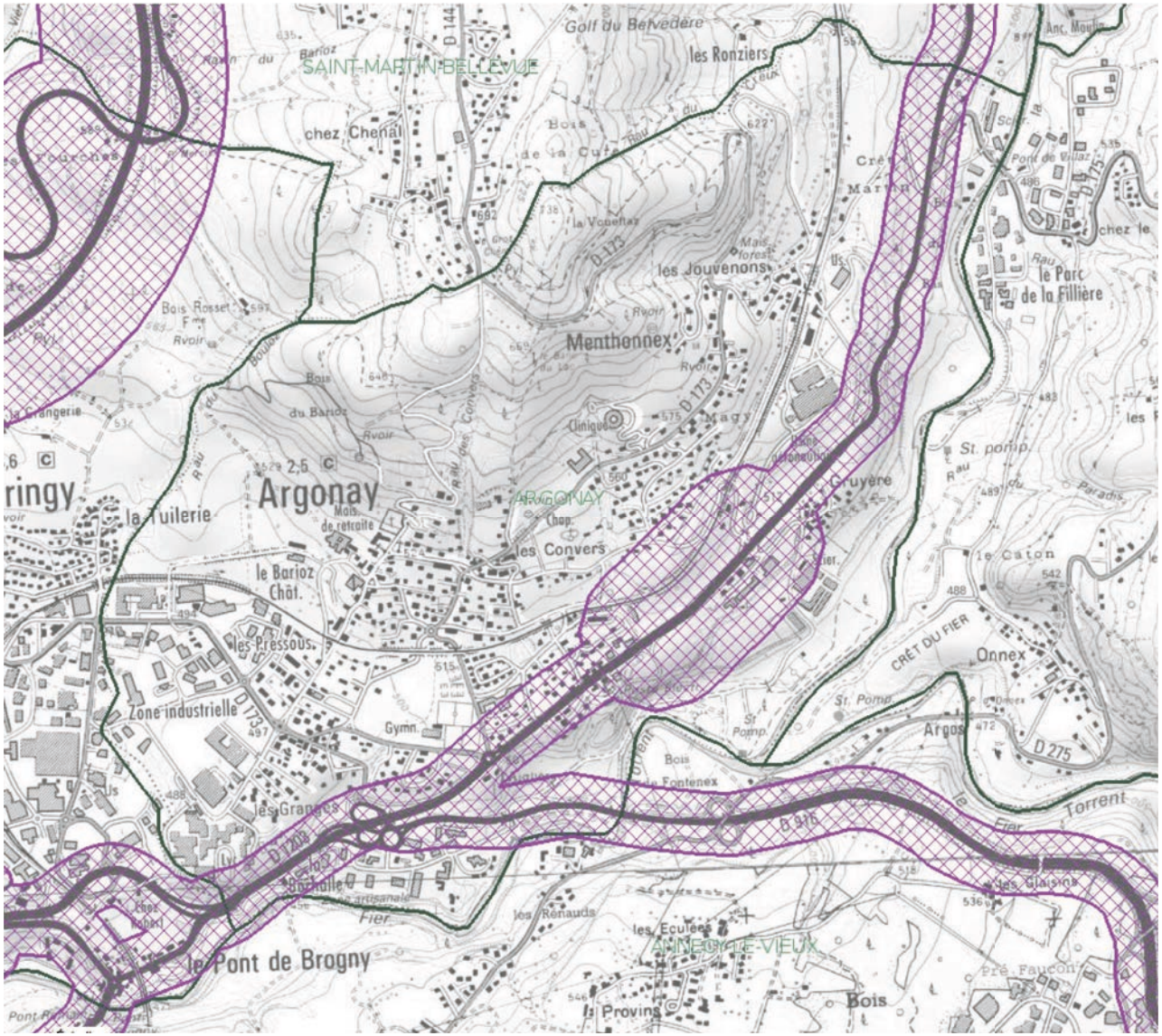

Zone affectée par le bruit (route)

EMPLOI

Une population de 15 à 64 ans majoritairement composée d'actifs : 76,10 % en 2014, soit 1369 actifs.

77,60% d'actifs à l'échelle de l'agglomération d'Annecy

Taux de chômage à 6,20% des 15-64 ans en augmentation: 3,10% en 2010.

7,10% à l'échelle du bassin de vie d'Annecy

Environ 3081 emplois sur la commune en 2014.
3 catégories socio professionnelles dominantes :
-Ouvriers /Professions intermédiaires /Employés

20,5 % des actifs résident et travaillent à ARGONAY en 2014.

La commune compte environ 123 frontaliers en 2014, soit environ 21% des actifs (source : OCSTAT)

41 établissements inscrits au registre de la CCI en 2015 contre 31 en 2012.

➔ Un bassin d'emploi dont la dynamique ne s'est pas démentie au cours des 10 dernières années.

CSP des actifs résidents à ARGONAY (source : Insee)

	2014	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	**1 369**	**1 265**
dont		
Agriculteurs exploitants	*0*	*0*
Artisans, commerçants, chefs entreprise	*84*	*80*
Cadres et professions intellectuelles supérieures	*267*	*255*
Professions intermédiaires	*515*	*487*
Employés	*307*	*271*
Ouvriers	*192*	*172*

Lieu de travail des actifs de ARGONAY (source : Insee)

	2014	%	2009	%
Ensemble	**1 248**	**100**	**1 174**	**100**
Travaillent :				
dans la commune de résidence	255	20,5	246	20,9
dans une commune autre que la commune de résidence	993	79,5	928	79,1

21

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

418 établissements actifs en 2014
En hausse par rapport à 2010 : +24

12 établissements employant plus de 50 salariés.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

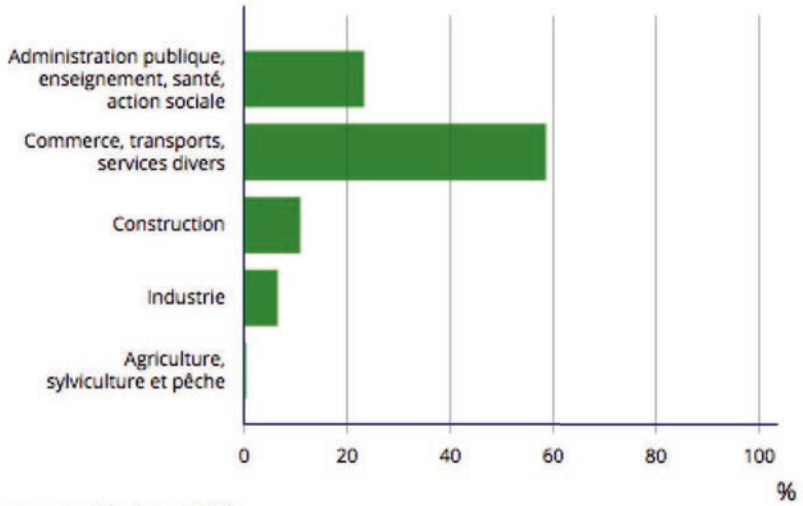

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

Liste des 10 plus grands établissements du périmètre début 2014

Etablissement	Commune d'implantation	Effectif
NTN-SNR ROULEMENTS	ARGONAY	300-399
A D N ALPES DAUPHINE NETTOYAGE	ARGONAY	200-299
CLINIQUE D'ARGONAY	ARGONAY	200-299
MAPED	ARGONAY	200-299
BRAKE FRANCE SERVICE	ARGONAY	100-199
LE MONT BLANC	ARGONAY	100-199
LYCEE POLYVALENT LOUIS LACHENAL	ARGONAY	100-199
STEAM MULTISERVICES	ARGONAY	100-199
COMMUNE D ARGONAY	ARGONAY	50-99
EP INTERCOM AGGLO ANNECY	ARGONAY	50-99

Source : INSEE - SIRENE

Source : Conseil Département 74

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

CONTEXTE TERRITORIAL

Le bassin annécien se caractérise par un très forte dynamique économique.

Si celle-ci a connu un ralentissement lié à la conjoncture mondiale entre 2008 et 2010, les investissements réalisés par les entreprises locales sont repartis à la hausse depuis ces dernières années et se traduisent par de nombreux projets immobiliers : utilisation de bâtiments existants ou recherche de terrains pour la construction de locaux neufs.

Au total et même si des solutions sont systématiquement recherchées dans le parc immobilier existant, le besoin en foncier économique est estimé à environ 6 hectares par an, tous types d'activités confondus (industries de pointe, petites entreprises, artisanat, logistique / commerce de gros professionnel, tertiaire, ...). En effet, les locaux d'activités disponibles dans l'agglomération sont très peu nombreux et souvent mal adaptés aux besoins des entreprises en quête d'une nouvelle installation.
Face à cette demande et à la pénurie de locaux existants, seules les zones d'activités du Parc Altaïs (CRAN-GEVRIER - CHAVANOD), de la Bouvarde (METZ-TESSY) et à la marge ARGONAY (vers NTN-SNR) offrent encore des solutions foncières à vocation économique dans l'agglomération (respectivement environ 12 ha pour l'industrie et le tertiaire et deux lots pour le tertiaire). En matière d'optimisation des zones existantes, les niveaux d'activités et d'occupation des locaux rendent difficilement envisageable leur restructuration à court et moyen terme.

Parallèlement, la croissance démographique observée engendre des besoins forts pour le logement, ce qui réduit d'autant plus la mobilisation de nouveaux sites pour l'accueil d'activités au coeur de l'agglomération.

Dans ce contexte tendu, l'optimisation des sites industriels d'Argonay constituent un enjeu fort pour le maintien de la dynamique économique locale et de l'emploi, en permettant d'offrir des solutions foncières aux entreprises.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Perspective indicative :

Faible disponibilité foncière dans les ZA existantes, malgré une demande locale.

➔ À vocation artisanale et industrielle principalement, Ces ZAE se sont fortement développées depuis 2004 (le long de la RD1203, …).

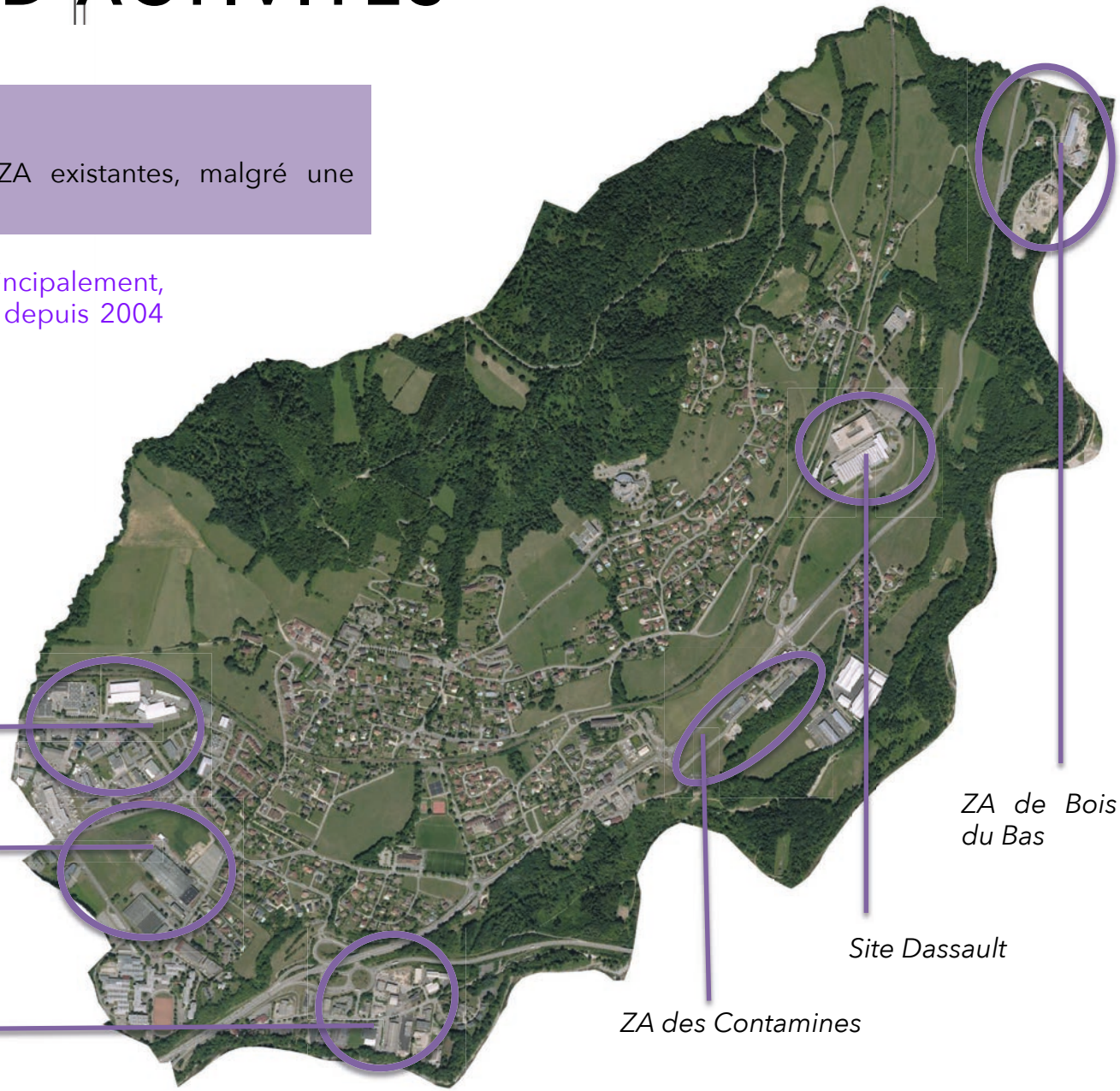

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'industrie

Le développement s'est amorcé dans les années 60, avec l'installation de l'usine Dassault (1963) en bordure de la RD1203, où elle constitue une "vitrine" pour l'industrie d'Argonay. Elle fut suivie entre autres de S.N.R. (1964), Wirth &Gruffat (1971), MAPED (1988) et FIGEL (1989). L'activité industrielle est relativement stable en terme d'emploi depuis 1999 (environ 1000 emplois), malgré une part en baisse dans l'emploi total.
Les entreprises sont installées pour la plupart dans les zones d'activités de la commune.

Le secteur industriel bénéficie d'une image "qualitative", liée à la présence d'établissements valorisants et à l'aménagement de certaines zones d'activités.

L'artisanat

Les familles d'activités les mieux représentées (en termes d'emploi) sont la construction, les biens et services industriels qui sont en nette progression (mécanique, électronique et métaux) et les biens et services tertiaires.
Environ 50 établissements relevant du domaine de la construction ont été recensés en 2016, pour environ 350 salariés.
Les établissements sont installés principalement dans les zones d'activités. Hormis les espaces réservés par quelques établissements industriels et artisanaux pour leur extension, il reste actuellement peu de disponibilité dans les zones d'activités pour de nouvelles installations.

Commerces et services

Une offre commerciale et de services à la population qui s'est renforcée avec l'éco-quartier des Rigolles :

- Une offre au Chef-lieu (restauration, services, pharmarcie)
- Une offre nouvelle aux Rigolles

Une offre bien concentrée sur le territoire communal

À noter toutefois que de nombreux commerces mais, de type périurbain, sont surtout localisés le long de la RD 1203 et dans les zones d'activités, favorisant l'usage de l'automobile.

➔ L'enjeu du futur PLU consistera entre autres à protéger les rez-de-chaussées commerciaux et à permettre leur évolution. L'accueil de nouveaux commerces et services de proximité doit également pouvoir être mais uniquement dans les centralités urbaines

➔ Proscrire le développement commercial dans les ZAE.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

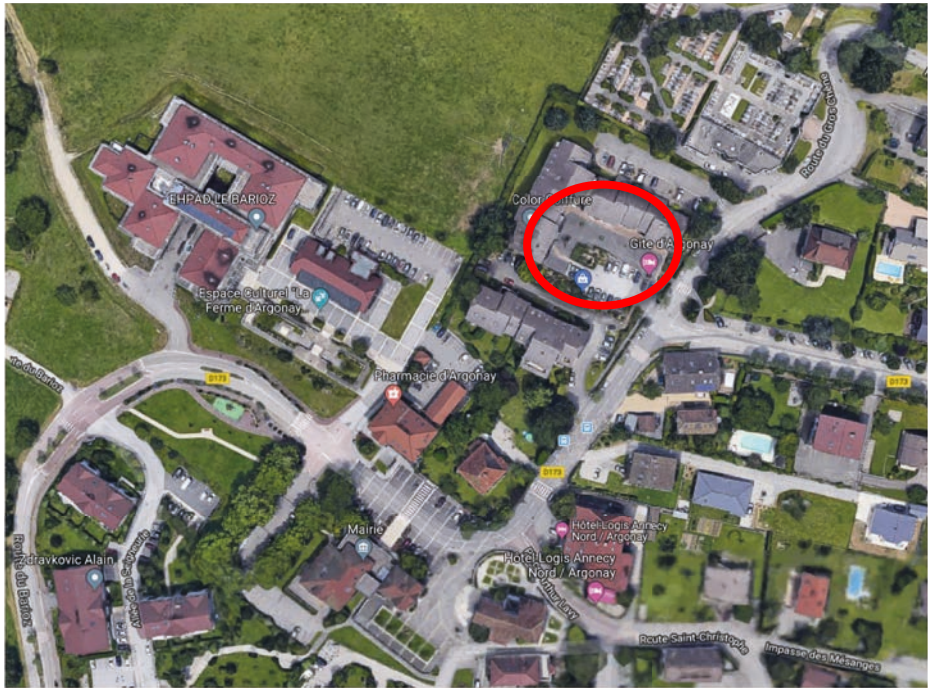

Chef-lieu

Les Rigolles

Localisation des principaux commerces de proximité. Ceux-ci bénéficient d'une bonne accessibilité et de stationnements suffisants.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

SYNTHÈSE DES ENJEUX

1. La poursuite de la diversification d'une économie encore très dépendante du secteur industriel :

L'image industrielle « qualitative » est à préserver, car elle constitue la "vitrine" de l'économie d'Argonay.
Mais ce secteur d'activité est "fragile", de part sa nature et la proportion importante de ses emplois sur la commune.
Une diversification économique est à encourager pour sécuriser l'emploi du territoire (proportion importante des emplois industriels sur la commune) par le développement des autres secteurs d'activités (secteur artisanal, tertiaire, santé…).

L'industrie restant un des moteurs économiques principaux du bassin annécien, il convient aussi de garantir un foncier nécessaire pour l'accueil et le développement de ces activités. Hormis les quelques disponibilités résiduelles dans les zones d'activités économiques, il demeure une possibilité d'extension à proximité du site SNR, qu'il convient d'optimiser.

2. Le développement des activités artisanales, commerciales et de services de proximité

Ce sont des activités qui peuvent s'implanter soit en mixité avec l'habitat, soit dans des zones d'activités spécifiques, et qui outre leur intérêt économique, ont l'avantage :
- d'une fonction de services à la population
- de pouvoir s'implanter en mixité avec l'habitat pour les activités non nuisantes.

3. Le renforcement du positionnement "santé" d'Argonay
Il s'affirme avec l'implantation récente de l'E.H.P.A.D. du centre de rééducation, qui avec la clinique, pourraient être les moteurs d'un pôle "santé / soin" voire de lits d'accompagnement, à proximité de l'hôpital.

4. La poursuite de la politique de l'habitat pour les personnes travaillant localement
Pour les entreprises locales, ou candidates à l'installation, les difficultés de logement de leurs effectifs représentent un handicap. Des solutions doivent y être apportées (d'autant plus compte tenu du caractère industriel de la commune) par le développement d'un parc de logements plus accessible.

TOURISME

Les activités de loisirs de plein air sont présentes et offrent un potentiel non négligeable. Le territoire dispose aussi d'un patrimoine historique et naturel à valoriser.

La Fillière

Le domaine du Barioz

Vue vers le Sud depuis le replat de la Chapelle Desjardins : Au centre la masse boisée du Mont Veyrier. (©cvp)

AGRICULTURE

Selon le RGA 2010, diagnostic de la Chambre d'Agriculture de 2004-2008, données mairie :

-**2 exploitations agricoles** ayant leur siège en 2010 sur la commune, chiffre en constante diminution (5 en 2000), soit 2 équivalents temps plein.

-Une exploitation au Lieu-dit « les Jouvenons »

-Un centre équin au Sud du territoire en limite avec Annecy-le-Vieux.

-**L'exploitation agricole (hors centre équestre) est orientée vers le bovin mixte. Le cheptel, se répartit de la façon suivante en 2010** : 94 bovins.

-**Le territoire est concerné par les zones IGP** emmental de Savoie, emmental français Est-Central, gruyère, tomme de Savoie, pommes et poires de Savoie.

➔Le centre équin est situé sur un foncier contraint avec peu de possibilités d'extension.

➔L'exploitation des Jouvenons est aujourd'hui ceinturée par des secteurs 2AU. Il conviendra ici de mieux prendre en compte la présence de cette activité, qui est hors « cœur d'agglomération » du SCoT.

Localisation de l'exploitation agricole aux Jouvenons

Localisation du centre équestre

AGRICULTURE

Les surfaces agricoles se composent de prairies permanentes. Il s'agit donc de surfaces dédiées essentiellement à l'alimentation des troupeaux.

	2000	2010
NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES	5	2
Équivalent temps plein	8	2
SURFACES AGRICOLES UTILISÉE des exploitations	50	44
Nombre d'exploitations avec PROJET D'INSTALLATION	/	/
Nombre d'exploitations avec PROJET BATIMENTS	/	/

Perspective indicative :

Un des enjeux principaux de l'organisation du territoire est la préservation des conditions d'exploitation à savoir :
- la circulation des animaux et du matériel,
- les surfaces de proximité indispensables à l'activité de l'exploitation agricole,
- et des grands espaces agricoles en regroupant l'urbanisation autour des hameaux existants et en limitant leur extension.

Secteur Nord pouvant accueillir des exploitations

AGRICULTURE

Localisation des îlots agricoles (2014)

Le territoire est principalement constitué de prairies (surfaces en herbe). À noter la présence d'une culture de céréales sur l'îlot « NTN-SNR », partiellement urbanisé depuis 2014 par le développement industriel.

À noter la présence de quelques surfaces non agricoles paradoxalement à proximité de l'exploitation, donc ayant un potentiel agricole important (surfaces de proximité).

Siège d'exploitation

- cereales
- cultures de fibre
- divers
- fourrages
- legumes fleurs fruits
- non agricole
- non exploite en 2014
- oleagineux
- proteagineux
- surface gel
- surface herbe

AGRICULTURE

Le potentiel de développement agricole

Les surfaces de prairies importantes identifiées présentent une réelle opportunité au regard de leur localisation à proximité de de la densité démographique de l'agglomération (débouchés).

Extrait du DOO du SCoT du Bassin annécien

Le SCoT soutient également la diversification et le développement des circuits courts afin de s'adapter aux changements économiques, énergétiques et climatiques et répondre à une forte demande sociale : limitation des transports, lien social producteurs-consommateurs, agriculture biologique

Toutefois, la plupart de ces terrains présentent des enjeux paysagers forts : il convient donc de bien encadrer la constructibilité nouvelle pour bien prendre en compte les enjeux économiques mais aussi paysagers.

Vue sur la voie SNCF qui longe le domaine du Barioz : Un espace emblématique aux très grandes qualités paysagères. (©cvp)

Deux facettes du paysage d'Argonay : Du balcon au vallon, voilà sans doute une belle vision à renforcer… (©cvp)

AGRICULTURE

Pérennité :

La pérennité des exploitations a été déterminée sur la base des critères suivants :

- - Une exploitation est considérée comme pérenne si l'un des chefs d'exploitation à moins de 50 ans, ou s'il a plus de 50 ans mais avec une succession assurée (successeur connu à ce jour), quelle que soit la structure (taille, équipement…).
- - Une exploitation est considérée comme incertaine, si le chef d'exploitation a plus de 50 ans et a une succession incertaine, mais la structure d'exploitation présente une viabilité potentielle (bâtiments modernisés, non enclavés, taille et droits à produire suffisants…).

- En tout état de cause, il convient de préserver les sièges d'exploitation, y compris ceux dont la pérennité est incertaine.

Maintien des circulations agricoles

Il est nécessaire de préserver des dessertes suffisantes aux zones agricoles, présentes à l'arrière des zones constructibles. De la même façon, il faut préserver la praticabilité des chemins ruraux desservant ou traversant des zones d'urbanisation. Cette praticabilité passe par le maintien, voir l'extension des largeurs de chemins (gabarit du matériel agricole), la création de chemins communaux.

Angle d'ouverture et conditions d'exploitation :

La Profession Agricole considère qu'un angle d'ouverture de 120 degrés sur les parcelles attenantes au bâtiment est nécessaire pour permettre à l'exploitation la circulation du bétail et des engins agricoles (angle minimal à respecter afin d'assurer des conditions de travail et de voisinage décentes).
L'angle d'ouverture de l'exploitation d'élevage d'Argonay demeure inférieur à 120°.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Préservation de l'identité agricole

ARGONAY se situe dans la région forestière de l'Avant Pays Savoyard.

Il n'existe aucune forêt domaniale sur la commune. La majeure partie des boisements sont en forêt publique.

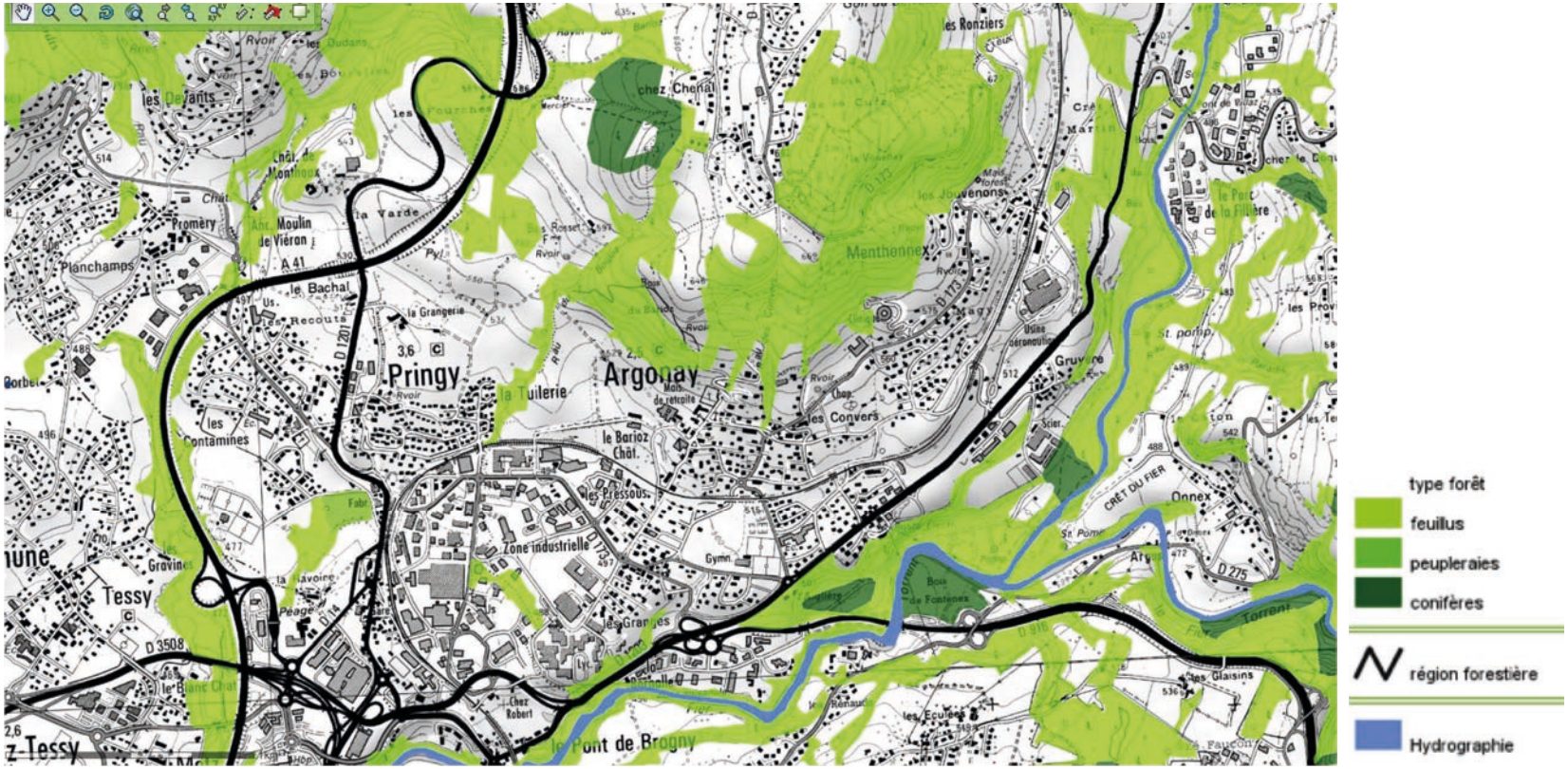

Les types de forêt à ARGONAY
(source : observatoire forestier de Haute Savoie)

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Accessibilité pour exploitation

La commune présente **des forêts favorables à leur exploitation** ; en effet plus de 70% du territoire forestier est desservi (57% en moyenne pour le département) ;

L'accessibilité est définie sur la base des critères suivants :
Surface forestière située à moins de 150 m d'un chemin forestier, d'un chemin empierré ou d'une route. La pente est inférieure à 70% (=35 degrés)

Pas de scierie sur le territoire. Les scieries les plus proches se situent à SILLINGY et à GROISY.
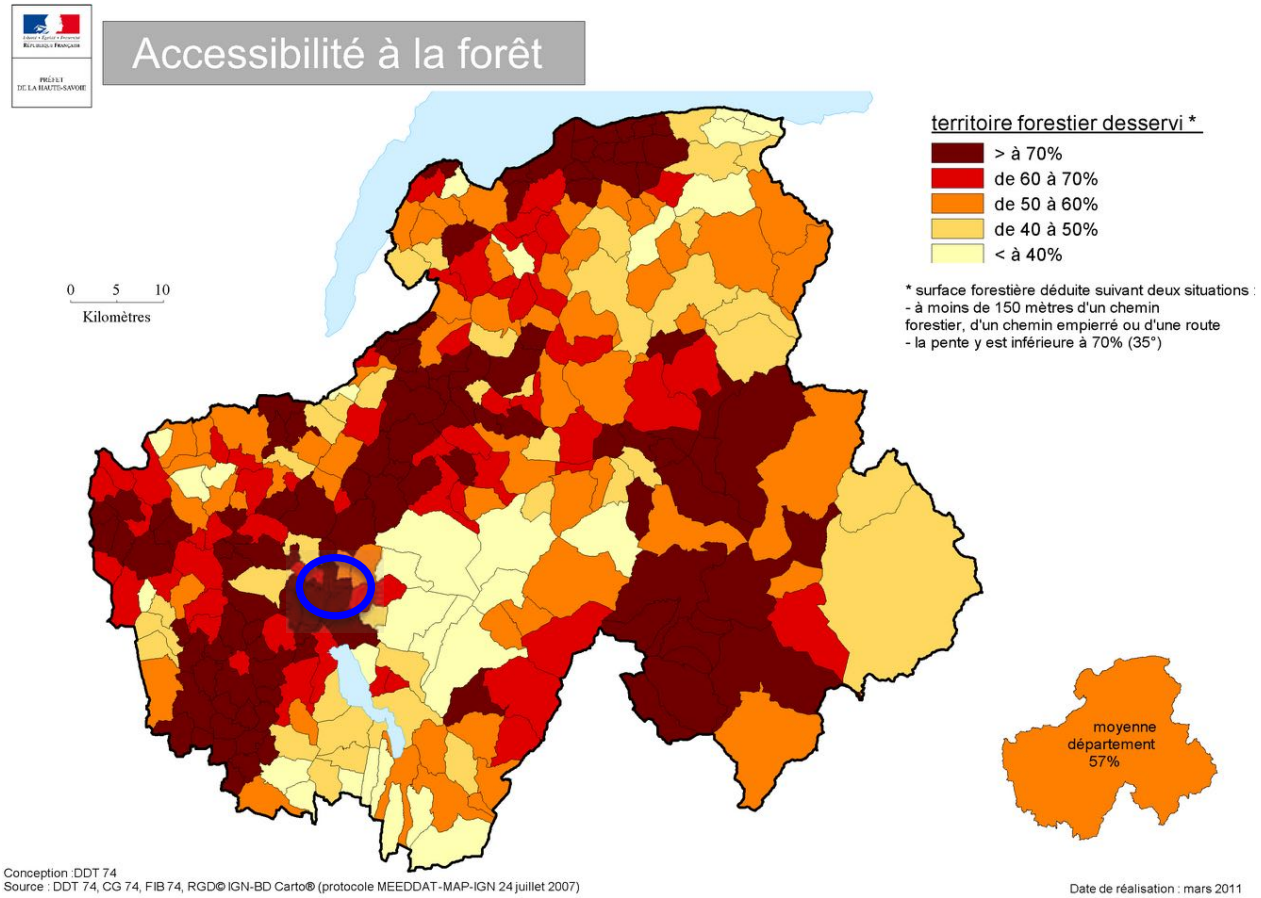
Les détails sur l'intérêt et la sensibilité écologiques des forêts sont présentés dans l'état initial de l'environnement.